

**Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,
Cher(e) Retraité(e),**

*Avec FO
faites entendre votre voix*

Entre le 1^{er} et le 15 mars 2021, vous êtes amenés à exprimer votre choix pour élire les administrateurs de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cette élection a lieu tous les six ans, elle permet de renouveler les membres du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de retraite des agents hospitaliers et territoriaux.

La retraite est un droit et tout agent sera concerné un jour par ce dispositif. Pour le préserver, nous devons défendre le statut de la Fonction Publique, nos statuts particuliers, nos salaires, et le maintien du Code des pensions civiles et militaires.

Durant les 6 dernières années, les gouvernements successifs ont tenté de modifier notre système. La mise en place d'une retraite par points, présentée comme un système universel et égalitaire, est l'exemple même de l'acharnement des politiques à détruire notre régime de retraite avec un haut niveau de couverture. **Vous pouvez compter sur la pugnacité des administrateurs Force Ouvrière, convaincus et déterminés à défendre notre régime de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle.**

La CNRACL reste le seul régime de retraite de base, géré par un Conseil d'Administration élu au suffrage universel direct. Cette forme de gouvernance permet d'optimiser la gestion du système au plus près des intérêts des affiliés (actifs et retraités).

Lors du scrutin du 1^{er} au 15 mars 2021, nous serons 3,5 millions d'électeurs :

- 2,2 millions d'actifs (dont 800 000 hospitaliers et 1,4 million de territoriaux),
- 1,380 million de retraités (dont 623 00 hospitaliers et 727 000 territoriaux).

**Les administrateurs Force Ouvrière
auront, entre autre pour mandat et comme revendications durant
les 6 prochaines années :**

Pour les actifs :

- L'intégration de toutes les primes et indemnités dans le calcul de la retraite ;
- Le maintien et l'extension de la catégorie active aux métiers exposés ;
- Le droit à la retraite à taux plein à 60 ans ;
- Le maintien de la règle de calcul de la retraite sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois.

Pour les retraités :

- Augmentation régulière et conséquente des pensions ;
- Retour à la péréquation salaires/retraites ;
- Maintien et développement du Fonds de l'Action Sociale (FAS) pour répondre aux besoins vitaux des retraités (logement, chauffage, aménagement habitat).

Faire confiance à Force Ouvrière, c'est également : militer pour l'augmentation générale des salaires, revendiquer la création d'un 5^{ème} risque dépendance géré par la Sécurité sociale, obtenir la titularisation massive des contractuels, retrouver un système de soins de haut niveau et des services publics de qualité.